CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUDINNOV

Informations précontractuelles - Objet

Le Client reconnait avoir eu communication des présentes Conditions Générales de Vente en vue de procéder à l'achat de produits auprès du vendeur, préalablement à toute commande. Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit les produits aux Clients. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des achats de produits réalisés par le Client auprès du Vendeur. Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. À compter de leur acceptation par le Client, les conditions générales sont applicables à l'ensemble des commandes passées par le Client, à l'exclusion de tout autre document; en conséquence, ces conditions générales remplacent annulent toute déclaration, négociation préalable, engagement de toute nature.

Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par le Vendeur, aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente. Toute condition proposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client déclare avoir accepté les présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité avant tout achat de produits.

Prix des produits - commande

Les produits sont fournis aux prix en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par le vendeur, les prix sont exprimés en euros, HT et TTC. Les prix indiqués sur l'offre remise au Client sont fermes et non révisables pendant la période de validité indiquée sur l'offre.

Le Client procède à l'achat de produits via l'émission de commande qui doit préciser la date de la commande, le numéro d'offre du Vendeur, le descriptif des produits avec leurs références, les quantités, leur prix ainsi que le lieu de livraison et de facturation ainsi qu'une éventuelle date de livraison souhaitée.

Toute commande est ferme et définitive dès l'envoie par le Vendeur de l'Accusé de Réception de Commande (ARC) et après encaissement le cas échéant de l'acompte, de sorte qu'aucune annulation ou modification de la commande ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable du vendeur.

Les délais indicatifs de production sont donnés lors de l'établissement de l'offre. Les délais définitifs sont confirmés sur l'Accusé de Réception de Commande (ARC) émis par le Vendeur. En cas de paiement à la commande, les délais courent à réception du paiement.

A réception de l'ARC le Client dispose d'un délai de 48H pour annuler la commande si le ou les délais définitifs annoncés ne lui conviennent pas. Passé ce délai de rétractation, le Client est réputé avoir accepté le ou les délais annoncés et ne pourra ni demander l'annulation de la commande, ni demander une indemnité, ni refuser les produits.

Le Vendeur s'engage à informer le Client de toute indisponibilité du produit, qu'elle soit temporaire ou durable, ce retard sera indiqué dans une nouvelle version de l'ARC.

Le Vendeur se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente du Client.

Conditions de paiement

Les factures sont établies par le Vendeur et adressées à la comptabilité du Client en un exemplaire dès la livraison ou l'enlèvement du produit, elles devront mentionner les caractéristiques des produits.

Les paiements sont effectués en euros à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Dans l'éventualité d'un acompte du montant total ou partiel de la

commande, la date de règlement effective détermine l'origine du délai contractuel. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé sauf accord express contraire.

Tout défaut ou retard de paiement, même partiel, justifiera de plein droit et après un simple rappel par courrier ou émail :

- Le règlement immédiat de toutes les sommes restantes dues quel que soit le mode de règlement prévu et l'échéance.
- Le paiement d'intérêts de retard à un taux égal à trois (3) fois l'intérêt légal.
- La suspension de toute livraison jusqu'à paiement complet.
- La faculté pour le Vendeur d'exiger un paiement comptant pour toute commande en cours ou future quel que soit les accords précédents.

Toute déduction unilatérale de la part du Client sur l'un de ses paiements sera considérée comme un défaut de paiement et pourra entraîner l'ensemble des conséquences ci-dessus.

Toute reprise de produit acceptée par Le Vendeur de même que l'indisponibilité du produit commandé justifiera l'établissement d'un avoir au profit du Client ; cet avoir n'étant en aucun cas une acceptation par le Vendeur de quelque pénalité ou une reconnaissance de responsabilité ou de préjudice qui pourrait être réclamé par le Client.

Tout nouveau Client ou Client dont le siège est situé en dehors de la France métropolitaine, se verra appliqué des conditions de paiement à la commande du montant complet de la facture.

Livraison des produits

Le Vendeur s'engage à ce que les produits livrés soient en tous points conformes à la commande, aux règles de l'art, aux obligations légales et réglementaires et aux normes françaises et européennes en vigueur dont le produit livré se réclame. Le Vendeur répond des défauts de conformité existant lors de la livraison des produits.

En cas de non-conformité des produits à la commande ou en cas de non-respect des délais de livraison figurant sur la commande, le Client pourra demander au Vendeur par LRAR de procéder à une nouvelle livraison conformément aux dispositions figurant dans l'Accusé de Réception de Commande et cela dans un délai raisonnable.

Pour être recevable, toute contestation relative à la quantité livrée, l'état des produits ou de leur emballage, doit avoir fait l'objet de réserves circonstanciées portées sur le bordereau de livraison, signées par le réceptionnaire et contresignées par le chauffeur-livreur au moment de la livraison.

Nos produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire que l'expédition soit faite en port payé jusqu'au lieu de livraison, ou départ usine.

Le déchargement des produits à la livraison est obligatoirement pris en charge par le Client qui en dirige et contrôle la réalisation. Le non-respect de cette clause ouvre le droit pour Le Vendeur de facturer les coûts de déchargement et tous les frais et indemnités susceptibles d'être engagés par le transporteur notamment.

Dans le cas où la marchandise circule accompagnée de documents douaniers ou fiscaux, si ces documents ne sont pas retournés à bonne date, le Client remboursera au Vendeur toutes les sommes que le Vendeur pourrait avoir à supporter, y compris les droits et taxes.

Pour les marchandises vendues Départ Usine Vendeur (incoterm EXW), le Client doit s'assurer que ses transporteurs présenteront un bon d'enlèvement détaillant la marchandise à enlever, le numéro d'ARC et le bon de livraison du Vendeur.

Gestion des Retours

Si après la livraison le Client demande un échange du matériel livré au motif qu'il ne serait pas adapté à ses réels besoins et contraintes, il pourra en faire la demande au plus tard dans les 15j de la date de livraison sous réserve que les marchandises soient à l'état neuf et dans leur emballage d'origine. La demande devra être accompagnée de photos numériques des marchandises.

En cas d'accord du Vendeur pour procéder à la reprise des produits, le remboursement sera effectué à réception et après contrôle des matériels dans les ateliers du Vendeur. Le remboursement des produits sera effectué par émission d'un avoir de la valeur nette des matériels minorés d'une décote de 30%, couvrant les frais de transport, de déballage, de contrôle, de reconditionnement et de stockage des matériels. L'accord de reprise des matériels est définitif à réception des marchandises.

Clause de réserve de propriété

Toutes les marchandises restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement complet du prix. Il est précisé que par paiement complet du prix le Vendeur entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Les marchandises seront utilisées ou revendues par le Client dans l'ordre chronologique des livraisons du Vendeur. En conséquence, les marchandises en stock chez le Client seront réputées afférentes aux factures du Vendeur non réglées. La restitution des marchandises appartenant au Vendeur en vertu de la présente clause se fera aux frais, risques et périls du Client.

En cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des marchandises ou de toute créance correspondante, même entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, le Client s'engageant à prêter son concours au Vendeur pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.

Dans tous les cas, Le Vendeur est subrogé dans les droits du Client en ce qui concerne toutes sommes ou indemnités qui pourraient lui être dues, pour quelque raison que ce soit, et notamment d'assurance, jusqu'à due concurrence du prix des marchandises livrées et non encore payées.

Garanties

Sans préjudice et sous réserve des garanties légales, le Vendeur garantit les produits pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison des produits. La garantie ne s'applique pas aux batteries, pièces d'usure telles que patins, pièces de frottement.

Au titre de cette garantie, le Vendeur est tenu de rechercher la cause de tout défaut des produits. Il assure, sans frais pour le Client, la réparation, le remplacement des produits ou de l'élément jugé défectueux ou encore le remboursement des produits. Les frais de transport des produits sont pris en charge par le vendeur sur la base du tarif facturé lors de la vente.

Pour les produits jugés par le vendeur comme non réparables au titre de la garantie légale, le Vendeur proposera le remplacement du produit défectueux par un produit aux fonctions similaires.

En cas de non disponibilité d'un produit similaire, le remboursement du produit défectueux et non réparable interviendra dans les meilleurs délais suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice affectant les produits.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du produit, d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation communiquée le cas échéant par le vendeur, en cas de négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du produit ou de défaillance en cas d'accident.

La garantie du Vendeur se limite au remplacement des marchandises reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, notamment perte de matière, manque à gagner, etc., et en général pour tout préjudice allégué, direct ou indirect, le Client devant, avant usage ou revente, vérifier la marchandise.

Pour garantir la qualité de ses produits et préserver ses marques, le

Vendeur dispose d'un droit de reprise, en quelque lieu que ce soit des produits dont la qualité est mise en doute, le Client s'engageant à apporter son aide, notamment logistique.

Force Majeure

Autre le cas de force majeure prévu à l'article 1218 du code civil, en cas d'événement de quelque nature que ce soit échappant à la volonté et au contrôle du Vendeur susceptible d'arrêter ou de réduire la fabrication des produits, d'empêcher leur livraison dans les délais convenus, les obligations contractuelles du Vendeur sont suspendues de plein droit et la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour ce motif.

Propriété industrielle et commerciale

Le Vendeur détient tous les droits de propriété intellectuelle et toutes les autorisations nécessaires afférents aux produits et à la documentation associée et garantit que les produits et la documentation associée ne constitue pas une violation des droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers.

La vente des produits ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les produits et la documentation associée. Par ailleurs, le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la fourniture des produits. En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse et préalable du vendeur.

Dans le cas où le Client agirait en qualité de revendeur ou distributeur du produit, la réalisation de tout message publicitaire ou opération promotionnelle comprenant les marques ou signes distinctifs apposés sur les produits du Vendeur est soumise à l'autorisation préalable et écrite du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires qui ne seraient pas conforme à l'esprit ou l'éthique du Vendeur ou portant atteinte à ses marques. Lors de la mise en ligne par le Client des produits du Vendeur, le Client s'engage à n'utiliser que des photos et logotypes transmis par le Vendeur, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.

Suspension/Résiliation

Le Vendeur ou le Client peut suspendre l'exécution de ses obligations lorsqu'il est manifeste que l'autre partie n'exécutera pas ses obligations dans les délais et conditions prévues dans l'Accusé de Réception de Commande. Toute suspension doit faire l'objet d'un préavis raisonnable et être notifiée dans les meilleurs délais.

Sans préjudice du droit à demander l'indemnisation du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accusé de Réception de Commande ou de la commande, l'autre partie pourra, 15 jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, prononcer la résiliation de plein droit, de la ou des commandes.

Documents contractuels

Les relations contractuelles entre le Client et le Vendeur sont régies par les documents suivants classés dans l'ordre hiérarchique croissant suivant :

- Les Conditions Générales de Vente
- L'Accusé de Réception de Commande (ARC)
- Les commandes

Loi applicable/Règlement des litiges

Les relations contractuelles entre le Vendeur et le Client sont soumises au droit français. Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation, de l'exécution de la cessation des présentes Conditions Générales de Vente et des commandes qui en découlent, ou plus généralement de la relation commerciale entre le Vendeur et le Client, sera soumise au tribunal de commerce de Mâcon.